



### Restitution Mission Shop'In

La secrétaire générale a restitué une partie de la mission Shop'In effectuée par le bureau d'études AREP. Il s'agissait pour l'AREP d'établir un diagnostic du tissu commercial de Secondigny et de proposer des pistes de réflexion pour améliorer l'espace commercial de la commune. A l'issue de cette restitution, les élus ont débattu afin de prioriser les actions à engager pour que le cabinet d'étude poursuive sa mission d'accompagnement et travaille en profondeur sur :

1. Aménagement des rues de la Vendée et du Poitou ;
2. Penser une boucle commerciale et piétonne en apaisant l'ambiance un peu routière ;
3. Assurer la transition de l'immobilier commercial vacant ou « délabré ».

### Débat sur les orientations du PADD du PLUi

Le 25 octobre, un Conseil municipal extraordinaire avait été provoqué pour effectuer le débat d'orientation du PADD-Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi-Plan Local d'Urbanisme inter-communal. Afin d'accompagner techniquement les élus, l'agence SCALE des Herbiers a été mandatée et chargée d'effectuer la synthèse des réflexions. La séance a été riche d'échanges, qui portaient sur trois axes :

- Axe 1 | Créer les conditions favorables à l'attractivité de Parthenay-Gâtine ;
- Axe 2 | Un territoire rural engagé dans les transitions ;
- Axe 3 | Un projet ambitieux de maintien et d'accueil de l'emploi et des habitants.

Cependant, en raison d'un quorum insuffisant, aucune décision n'avait pu être prise. Ce jour, le Conseil décide à l'unanimité de prendre la délibération rapportant la tenue des débats.

### Mise à jour dénomination de voies

Lors d'actes d'achat chez le notaire, plusieurs anomalies ont été décelées quant à la dénomination de voies à Secondigny. Ces erreurs successives ont été faites soit sur le cadastre, soit sur les pancartes, soit dans les actes entraînant des orthographe différentes. Il convient donc de régulariser cette situation. Le

Conseil a donc décidé de fixer les orthographe pour les lieux-dits posant problème. Il conviendra par la suite d'en avertir les services fonciers.

### Modification du RIFSEEP

Le RIFSEEP-Régime Indemnitaire (prime) des agents publics tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, dans la fonction publique, a été instauré en 2019 à Secondigny. Les plafonds ont été réétudiés en 2022, à la demande des agents lors d'une réunion avec les syndicats et suite à la comparaison avec d'autres communes. Les élus ont donc décidé de réévaluer les plafonds maximums pour l'ensemble des emplois.

### M57 choix du plan de compte développé et autorisation du Maire

Le Conseil choisit de compléter la délibération qui avait été prise en mai 2022 à propos du passage en comptabilité M57. En effet, après discussion avec les finances publiques, il convient de choisir la M57 développée qui permettra d'avoir une meilleure finesse d'analyse des comptes et au Maire d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles, sauf en dépenses de personnel.

### Convention d'utilisation du stade par le Département

Comme chaque année, le Département nous a fait parvenir les conventions de partenariat relatives aux participations du Département aux frais d'utilisation du stade par les deux collèges. Pour l'année scolaire 2021-2022, les contributions s'élèvent au total à 1 372,80 €. Le Conseil valide les conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

### Convention d'occupation du domaine public par ODEUS : ombrières des Effres

En novembre 2021, le Conseil avait accueilli favorablement la proposition d'ODEUS, filiale du SIEDS, quant à l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques sur le site des Effres, pour une durée de 30 ans. Aucune autre entreprise n'ayant candidaté à l'avis de publicité, le Conseil accepte la pro-

#### Comité de rédaction :

Bulletin rédigé par  
Jany PÉRONNET.

#### Mise en page :

A. Brandeau

*Imprimé par nos soins*

#### Mairie :



1 pl. de l'Hôtel de Ville  
79130 SECONDIGNY



05 49 63 70 15



secondigny@  
mairie-secondigny.fr



### Infos :

**Prochain conseil municipal :**  
Lundi 12 décembre à 20h30



**Le Marché de Noël** aura lieu le samedi 17 décembre de 10h à 20h.

position d'ODEUS. Il conviendra alors de rédiger une convention d'occupation du domaine public. Le montant annuel de la redevance s'élèvera à 1 000 €.

## Présentation de l'étude du dossier piscine et décision

Suite à la saison 2022, un bilan du fonctionnement de la piscine, sur 10 ans, a été fait. Ce bilan laisse apparaître un déficit moyen de 30 000 € pour une utilisation bénéficiant au camping. En effet la fréquentation des campeurs s'élève à 62 % contre 38 % pour les habitants du territoire. Par ailleurs, la hausse annoncée des prix de l'énergie oblige le Conseil à s'interroger sur l'avenir de la Piscine. Une estimation du bien a été effectuée par les Domaines et l'office notarial de Secondigny. Un débat est donc engagé pour le devenir de ce service. Le Conseil décide donc de mettre en vente la piscine à 10 voix pour. Monsieur le maire se chargera des négociations avec les potentiels acquéreurs. Par ailleurs, les élus conviennent que si une vente peut être effectuée, une étude sera menée pour proposer aux Secondignois un service de transport vers une autre piscine du territoire, afin qu'ils ne perdent pas le bénéfice de ce loisir.

## Présentation étude de faisabilité du complexe sportif et décision

Monsieur le Maire explique la rencontre qu'il a eue avec les utilisateurs des infrastructures sportives de Secondigny. Avec l'aide du bureau d'études VRD-SIG de la CCPG-Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, une étude est engagée pour l'aménagement global du complexe sportif, la création d'un terrain de Football synthétique, la création d'un espace de pratique des activités athlétiques, la création d'un nouveau court de tennis en extérieur. Certains conseillers font remarquer que c'est un beau projet mais que ceux déjà engagés par la Commune sont d'abord à terminer. L'aspect financier est à prendre très au sérieux au vu des dépenses d'investissement déjà engagées. Il convient que ce projet soit analysé plus finement par la commission des finances. La décision est donc reportée au prochain Conseil.

## Motion de soutien aux positions de l'association de Maires de France

Suite à un message reçu de l'association des Maires de France, le Conseil décide à

l'unanimité de prendre une délibération en soutien à l'Association des Maires de France quant à la hausse des coûts de l'énergie qui fragilisent les budgets des collectivités.

## Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours.

La loi du 25 novembre 2021 prévoit qu'un correspondant incendie et secours soit désigné au sein des conseils municipaux, qui ne sont pas en possession d'un élu chargé des questions de sécurité civile. Il devra informer et sensibiliser le Conseil municipal ainsi que les habitants, préparer des mesures de sauvegarde et organiser les moyens de secours en cas de besoin. Il travaillera sur la mise en place du PCS-Plan Communal de Sauvegarde. Le Conseil choisit donc de nommer Monsieur BREMAUD, correspondant incendie et secours.

## Point sur les travaux et chantiers en cours et des commissions

Maison Brillaud : la toiture du bâtiment annexe est en cours de réfection.

Salle Multiloisirs : un nouveau bardage va être posé par les agents communaux.

La Michelière : les travaux sur le réseau d'eaux pluviales ont été réalisés.

La Galucherie : les problèmes d'inondation lors des fortes pluies sont en passe d'être résolus. Une expertise doit être faite par l'assurance en février 2023.

Maison de Santé (MDS) : les travaux de terrassement ont débuté, c'est l'entreprise Pelletier qui se charge de ce lot. Premier coup d'envoi pour une année de travaux.



La maison présente sur le terrain de la MDS doit être vidée de ses encombrants. Deux bénévoles vont s'en charger, ce qui permettra à la collectivité d'économiser environ 2 000 € de débarras

## Participation citoyenne

Le 14 novembre 2022 « une balade en marchant » a été organisée avec des citoyens pour parler de la place du Bourg de Secondigny dans son territoire.

Pour ceux qui n'ont pas pu participer et donner leur avis, vous pouvez toujours vous exprimer grâce au questionnaire en ligne sur le site internet

<https://framaforms.org/demain-le-bourg-de-secondigny-1664989881>

Ou en flashant ce QR code



## « Rappel protection des haies :

De nombreuses haies sur la Commune sont protégées par le PLU.

Si vous souhaitez détruire, déplacer ou modifier une haie protégée, nous vous invitons auparavant à venir en Mairie afin de déterminer si vous devez effectuer une déclaration préalable de travaux.

Pour rappel, il est interdit d'effectuer tous travaux (destruction et entretien) sur les haies pendant la période du 15 mars au 31 juillet inclus. Il est aussi interdit de tailler les arbres et les haies entre le 1er avril et le 31 juillet

*Vous pouvez contacter le service urbanisme au 05 49 63 55 42 »*

**Commune de Secondigny**

Mairie - 1 place de l'Hôtel de Ville - 79130 SECONDIGNY

 : 05 49 63 70 15 -  : [secondigny@mairie-secondigny.fr](mailto:secondigny@mairie-secondigny.fr)